

ARRÊTÉ N° ARR_2022_0833_PV4_RD89_RD95_RD475_LE CHATELEY
Portant permission de voirie sur une Route Départementale
(fibre très haut débit - phase 2)

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** La demande en date du 28 juillet par laquelle M. MAUGARD Julien de la Société SOGETREL demeurant 6 rue de la Gare, 10800 BUCHERES, représentant **la Société ALTITUDE INFRASTRUCTURE** demeurant 7 bis rue Marguerite Yourcenar, 21000 DIJON, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de déploiement de la fibre optique et pose de 4 chambres L3T dans l'emprise des Routes Départementales n° 89, 95 et 475, commune de LE CHATELEY 39230 ;
- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU** Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU** Le code des postes et télécommunications et notamment les articles L45-9, L47 et R20-45 à R20-54 ;
- VU** Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU** Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU** Le contrat de délégation de service public passé par le Département du Jura avec la société **ALTITUDE FIBRE 39** le 15 avril 2021 pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit ;
- VU** l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de l'Agence Routière Départementale de Champagnole ;
- VU** l'état des lieux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 AUTORISATION

La société ALTITUDE FIBRE 39 est autorisée à installer et à maintenir des infrastructures de télécommunications sur le domaine public routier (RD 89, 95 et 475 - commune de LE CHATELEY) à charge pour elle de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

En cas d'installation susceptible de partage, le bénéficiaire a l'obligation d'avertir le service gestionnaire (Agence Routière Départementale de Champagne) de l'implantation d'un nouveau câble par un tiers occupant.

ARTICLE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Implantation et ouverture du chantier

Le bénéficiaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

La tranchée longitudinale sera implantée sous accotement sur la RD 89 du PR 3+0993 au PR 4+0029, sur la RD 95 du PR 2+0106 au PR 3+0280, sur la RD 475 du PR 39+0673 au PR 39+0705 et **fonçage sous chaussée sur la RD 475 au PR 39+0705**,

Mode opératoire

- TRAVERSÉE SOUS CHAUSSÉE

La traversée sur la RD 475 au PR 39+0705 s'effectuera par fonçage. Les excavations seront ouvertes à plus de 1,20 m du bord de chaussée

- TRANCHÉES SOUS ACCOTEMENT :

Les accotements non stabilisés pourront être remblayés avec les matériaux extraits avec l'accord du service gestionnaire. Ils seront remis en état avec de la terre végétale et ensemencés avec un mélange de graminées adapté.

Tranchée ouverte sous accotement ou dépendances, à une distance $<$ à 1.20 m du bord de chaussée:

- Ouverture de la fouille.
- Extraction, puis évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, installation d'un grillage avertisseur à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement en, G.N.T 0/31.5 sur une épaisseur de 75 cm.
- Compactage par couches de 30 cm.
- Réglage et finition soignée de l'accotement ou dépendances, à l'identique, après travaux, apport de terre végétale pour engazonnement aux graminées des zones terrassées : Ray Grass \rightarrow 45% / Graminées Espèces Locales \rightarrow 55%, l'ensemble sera dosé à 20 grammes au m².

Tranchée ouverte sous chaussée souple - tous réseaux, implantée sous accotement ou dépendances, à une distance $>$ à 1.20 m du bord de chaussée

- Ouverture de la fouille.
- Extraction, stockage des matériaux.
- Pose du réseau, installation d'un grillage avertisseur à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement avec les matériaux extraits.
- Compactage par couches de 30 cm.
- Réglage et finition soignée de l'accotement ou dépendances, à l'identique, après travaux, engazonnement aux graminées des zones terrassées : Ray Grass \rightarrow 45% / Graminées Espèces Locales \rightarrow 55%, l'ensemble sera dosé à 20 grammes au m².

- CONTRÔLES DE COMPACITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 règlement de voirie susvisé.

Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement des RD 89, 95 et 475 avec l'accord du service gestionnaire.

Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

ARTICLE 3 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 4 PRÉVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le bénéficiaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le bénéficiaire.

ARTICLE 5 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder 60 jours. Le bénéficiaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

ARTICLE 6 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

La présente autorisation est délivrée à titre personnel et elle ne peut être cédée sans l'accord du Département. Son bénéficiaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'autorisation d'occupation du domaine, son bénéficiaire devra assurer l'entretien des ouvrages dont il est propriétaire à charge pour lui de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions de l'autorisation ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au bénéficiaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du bénéficiaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 7 REDEVANCE

Le bénéficiaire de la présente autorisation est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1^{er} juin.

ARTICLE 8 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et elle ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Elle peut être retirée à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Elle est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public. En tout état de cause, elle prendra fin à la date de fin du contrat de délégation du service public.

En cas de révocation de l'autorisation ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le bénéficiaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation..

Le Département peut décider de ne pas imposer pas de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, il se substituera de plein droit au bénéficiaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres opérateurs au bénéficiaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais de leur bénéficiaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

ARTICLE 9 RECOURS

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP 28 – 39300 CHAMPAGNOLE cedex

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion :

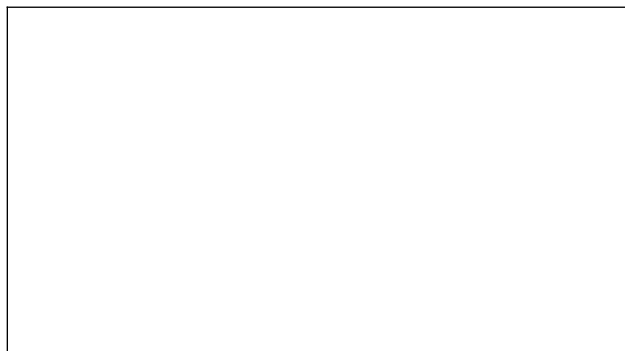
Le bénéficiaire pour attribution

Son représentant pour information

La commune de LE CHATELEY pour information

L'ARD de Champagnole pour classement

Signature de l'arrêté



COUPES DE TRANCHÉES TYPE

Envoyé en préfecture le 23/08/2022

Reçu en préfecture le 23/08/2022

Affiché le 23-08-2022

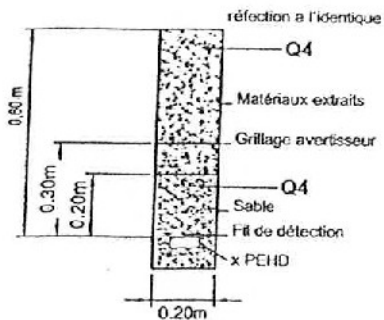
ID : 039-223900010-20220823-ARR_2022_0833-AR

Méca 01 Acc TN

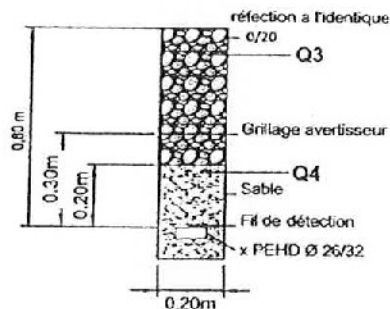
Méca 02 Acc Stabilisé

Méca 03 Acc Fond de fossé

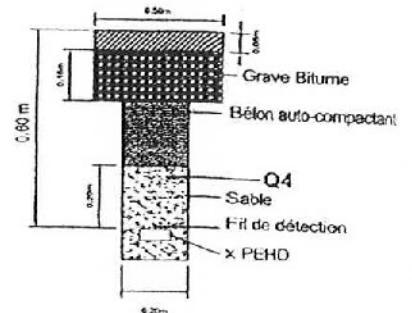
Pose mécanisée en terrain naturel
ou sous accotement > 1m de la chaussée



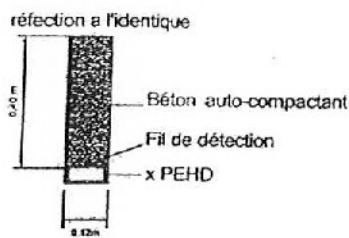
Méca 04 Acc Chemin empierré
Pose mécanisée en terrain naturel
ou sous accotement > 1m de la chaussée



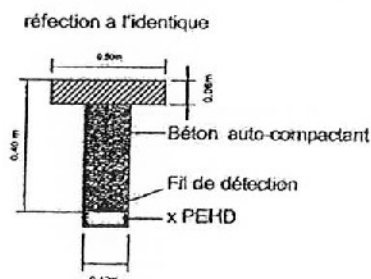
Méca 05 Enrobé
Méca 06 Bicouche
Pose mécanisée sous chaussée lourde
réfection à l'identique



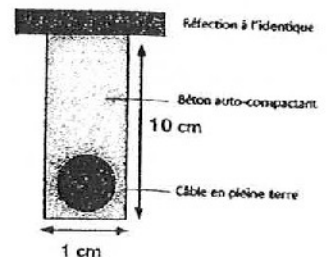
Méca 07 Acc
Pose mécanisée faible profondeur
en rive de chaussée/accotement



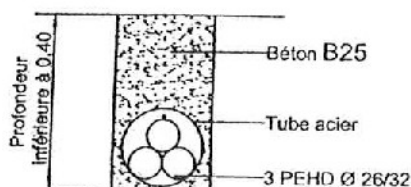
Méca 08 Bicouche
méca 09 Enrobé
Pose mécanisée faible profondeur
sous chaussée légère et Piste Cyclable



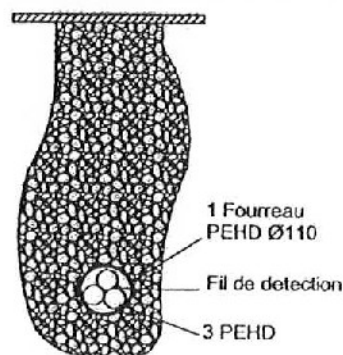
MECA 10 Rainurage
Rainurage sous chaussée et trottoir



Spéc. 01
Pose mécanisée faible profondeur
Passage de ponceau / buse



SPEC 03 - 04
Forage - Fonçage



NB : pour tous les enrobés, prévoir la mise en oeuvre d'une couche d'accrochage et le pontage des joints

COUPES DE TRANCHEES TYPE TRADITIONNELLES

dans le domaine routier départemental

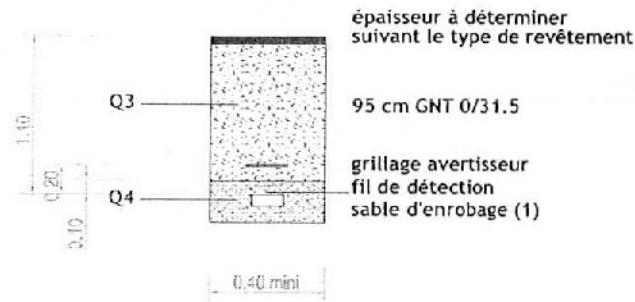
Réseau structurant et primaire

chaussée souple

TRADI 02-D

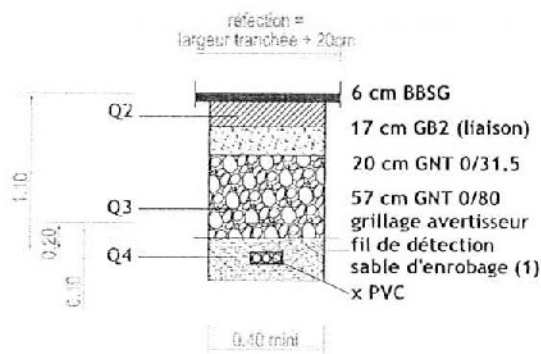
+ plus-value surprofondeur 20cm sous espace vert (TRADI 18-D)

sous accotement
stabilisé



TRADI 10-D

sous chaussée



NB : Pour tous les enrobés, prévoir une couche d'accrochage et le pontage des joints

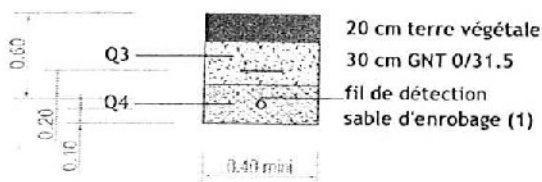
(1) l'enrobage doit dépasser de 10 cm la génératrice supérieur de la canalisation

COUPES DE TRANCHÉES TYPE TRADITIONNELLES

dans le domaine routier départemental

TRADI 01-D

sous espace vert



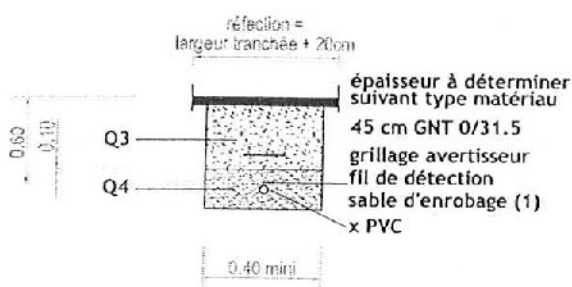
TRADI 02-D

sous accotement stabilisé



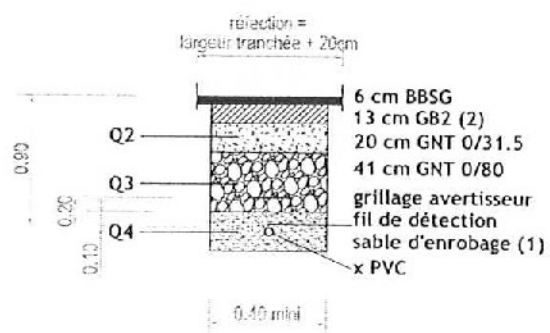
TRADI 03-D à 08-D

sous trottoir



TRADI 09-D

sous chaussée souple du réseau secondaire



NB : Pour tous les enrobés, prévoir une couche d'accrochage et le pontage des joints

(1) l'enrobage doit dépasser de 10 cm la génératrice supérieur de la canalisation

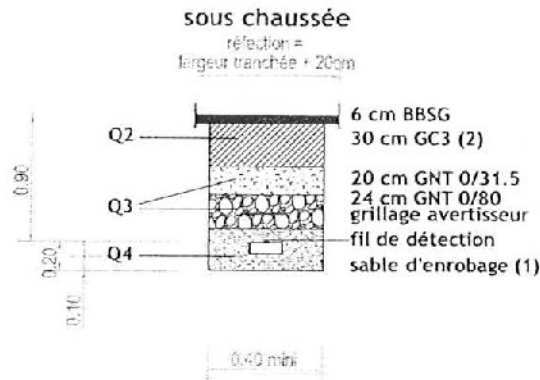
(2) sur les sections non renforcées, le pétitionnaire pourra utiliser de la GNT 0/31.5 après accord du gestionnaire de la voirie

COUPES DE TRANCHÉES TYPE TRADITIONNELLES

dans le domaine routier départemental

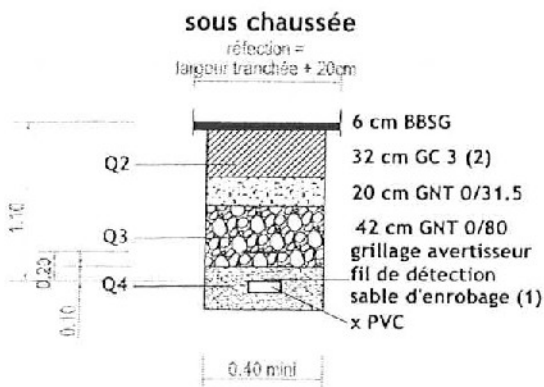
Réseau secondaire chaussée rigide

TRADI 11-D

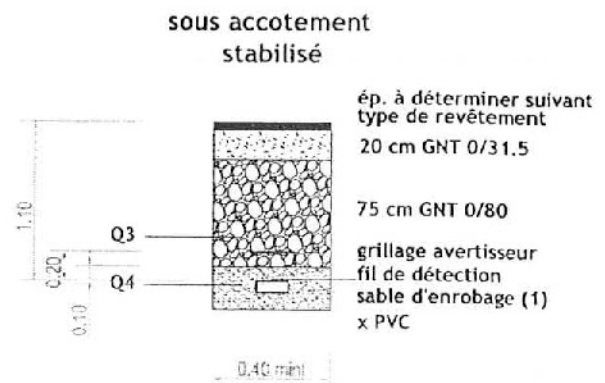


Réseau Structurant et Primaire chaussée rigide

TRADI 12-D



TRADI 15-D



NB : Pour tous les enrobés, prévoir une couche d'accrochage et le pontage des joints

- (1) l'enrobage doit dépasser de 10 cm la génératrice supérieur de la canalisation
- (2) selon la norme actuelle GC3 = mélange granulaire traité au ciment 0/20 - T3

Envoyé en préfecture le 23/08/2022

Reçu en préfecture le 23/08/2022

Affiché le 23-08-2022

ID : 039-223900010-20220823-ARR_2022_0833-AR



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé
des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : SOGETREL Prénom : _____
 Dénomination : _____ Représenté par : MAUGARD JULIEN
 Adresse Numéro : 6 Extension : _____ Nom de la voie : Rue de la Gare
 Code postal 10800 Localité : BUCHERES Pays : FRANCE
 Téléphone 0325810606 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : INGRID.FERRY @ SOGETREL.FR

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ALTITUDE INFRASTRUCTURE Prénom : _____
 Adresse Numéro : 7 Extension : Bis Nom de la voie : _____
Rue Marguerite Yourcenar
 Code postal 21000 Localité : DIJON Pays : FRANCE
 Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° 95 et 475 Voie communale n° _____
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
ENTRE LA RUE PRINCIPALE (D95) ET LA D 475
 Code postal 39230 Localité : CHEMENOT ET LE CHATELEY
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : _____
 Référence cadastrale : Section(s) : _____ Parcelle(s) : _____ Lieu-dit : _____

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Date prévue de début d'application 22/08/2022 Durée d'application (en jours calendaires) : 60

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
 Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres
 des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
 Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	<input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres
Tranchée transversale	<input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres
Fonçage	<input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres

Aménagement de surface ou équipements :
 Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) : 3 chambres L3T -

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande**2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police

1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 27 07 2022

Nom : FERRY Prénom : INGRID Qualité : Par délégation d'Altitude Infrastructure

TRAVAUX DE FIBRE OPTIQUE
Tableau récapitulatif du détail des ouvrages sur domaine public
Territoires Communaux : LE CHATELEY

Détail des ouvrages	Nombre - Hauteur	Longueur	Longueur totale d'artères aériennes	Linéaires en base de redevance
Artères aériennes	0	0	0	0
Supports aériens	0	0	0	0

Détail des ouvrages	Nombre de fourreaux / de regards	Longueur sous voirie (en m)	Longueur sous accotement (en m)	Longueur totale d'artères souterraines	Linéaires en base de redevance
PVC ø80	0		0		0.00
PVC ø45	2		1.39		2.78
PVC ø60	0		0	1307.88	0.00
PEHD ø40	3		1231.42		3736.08
Forages dirigés	3		13.94		0.00
PVC Fonçagesø60					0.00
PVC Fonçagesø45					0.00
PEHD Fonçagesø40					0.00
TOTAL LINEAIRES SOUTERRAINS - BASE DE REDEVANCE					3922.25

Détail des ouvrages	Nombre	Surfaces unitaires	Emprises surfaciques	Hauteur unitaire
Installations au sol				
Chambres L3T	3		1.5	
... NRO	0		0	
... SRO	0		0	
Potreaux	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 23/08/2022

Reçu en préfecture le 23/08/2022

Affiché le 23-08-2022

ID : 039-223900010-20220823-ARR_2022_0833-AR



Demande de permission ou d'autorisation de voirie de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfu
N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'œuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : SOGETREL Prénom : _____

Dénomination : _____ Représenté par : MAUGARD JULIEN

Adresse Numéro : 6 Extension : _____ Nom de la voie : Rue de la Gare

Code postal 10800 Localité : BUCHERES Pays : FRANCE

Téléphone 0325810606 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : INGRID.FERRY@SOGETREL.FR

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ALTITUDE INFRASTRUCTURE Prénom : _____

Adresse Numéro : 7 Extension : Bis Nom de la voie : _____

Rue Marguerite Yourcenar

Code postal 21000 Localité : DIJON Pays : FRANCE

Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : _____@_____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° 95 Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____

Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
RUE DES ETANGS (D95)

Code postal 39230 Localité : LE CHATELEY

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : _____

Référence cadastrale : Section(s) : _____ Parcelle(s) : _____ Lieu-dit : _____

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Date prévue de début d'application 22082022 Durée d'application (en jours calendaires) : 60

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers

⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾	
Demande initiale <input type="checkbox"/>	Prolongation <input type="checkbox"/> référence du permis de stationnement :
Nature du dépôt ou stationnement	Matériaux <input type="checkbox"/> Benne <input type="checkbox"/> Grue <input type="checkbox"/> Etalage <input type="checkbox"/>
	Echafaudage <input type="checkbox"/> Mobilier urbain <input type="checkbox"/> Terrasses de café <input type="checkbox"/> Vente le long de la voie ou sur aire de service <input type="checkbox"/>
	Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :
Saillie ou surplomb ⁽²⁾	
Largeur :	de la voie <input type="text"/> mètres de la saillie <input type="text"/> mètres des trottoirs <input type="text"/> mètres Hauteur sous saillie <input type="text"/> mètres
Aménagement d'accès ⁽²⁾	
Avec franchissement de fossé <input type="checkbox"/> : Diamètre du tuyau <input type="text"/> millimètre Longueur <input type="text"/> mètres	
Distance par rapport à l'axe de la chaussée <input type="text"/> mètres Nature du tuyau :	
Sans franchissement de fossé <input type="checkbox"/> Largeur de l'aménagement <input type="text"/> mètres	
Ouvrages divers ⁽¹⁾	
Travaux sur ouvrages existants <input type="checkbox"/>	Installation nouvelle <input checked="" type="checkbox"/>
Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :	
Eau potable <input type="checkbox"/>	Eaux pluviales <input type="checkbox"/> GDF <input type="checkbox"/> Opérateurs réseaux <input checked="" type="checkbox"/>
Eaux usées <input type="checkbox"/>	EDF <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :
Sous voirie	
Tranchée longitudinale	<input type="text"/> mètres
Tranchée transversale	<input type="text"/> mètres
Fonçage	<input type="text"/> mètres
Sous accotement ou trottoirs	
Tranchée longitudinale	<input type="text"/> mètres
Tranchée transversale	<input type="text"/> mètres
Fonçage	<input type="text"/> mètres
Aménagement de surface ou équipements :	
Stationnement <input type="checkbox"/>	Arrêt bus <input type="checkbox"/> Passage supérieur ou inférieur <input type="checkbox"/> Équipements de la route <input type="checkbox"/>
Autres (à préciser) <input checked="" type="checkbox"/> : 1 CHAMBRE L3T	
Pièces jointes à la demande	
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.	
1 - Pour toute demande	
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 ^{ème} <input type="checkbox"/>	Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000 ^{ème} <input type="checkbox"/> (3) Photos <input type="checkbox"/>
2 - Pièces complémentaires par nature de demande	
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb	
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public	1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine	
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500 ^{ème} <input checked="" type="checkbox"/>	Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>	
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police	
	1/200 ou 1/500 ^{ème} <input type="checkbox"/>
J'atteste de l'exactitude des informations fournies <input checked="" type="checkbox"/>	
Fait à : ... Le : 27 07 2022	
Nom : FERRY	Prénom : INGRID Qualité : Par délégation d'Altitude Infrastructure

TRAVAUX DE FIBRE OPTIQUE
Tableau récapitulatif du détail des ouvrages sur domaine public
Territoires Communaux : LE CHATELEY

Détail des ouvrages	Nombre - Hauteur	Longueur	Longueur totale d'artères aériennes	Linéaires en base de redevance
Artères aériennes	0	0	0	0
Supports aériens	0	0		0

Détail des ouvrages	Nombre de fourreaux / de regards	Longueur sous volée (en m)	Longueur sous accotement (en m)	Longueur totale d'artères souterraines	Linéaires en base de redevance
PVC ø80	0		0		0,00
PVC ø45	2		1,48		2,96
PVC ø60	0		0	1,48	0,00
PEHD ø40					0,00
Forages dirigés					0,00
PVC Fonçages ø60					0,00
PVC Fonçages ø45					0,00
PEHD Fonçages ø40					0,00
TOTAL LINEAIRES SOUTERRAINS - BASE DE REDEVANCE					22168,52

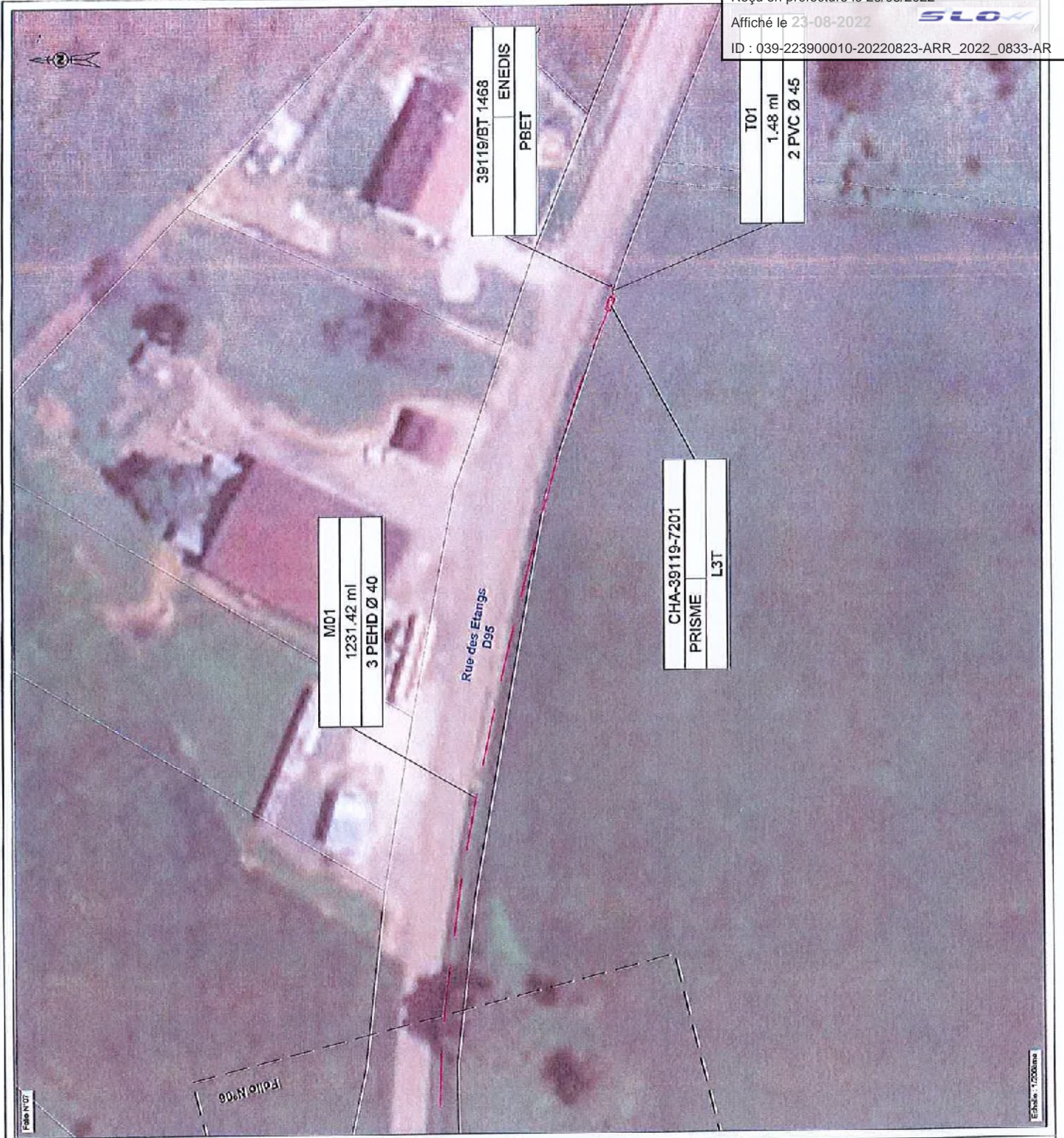
Détail des ouvrages	Nombre	Surfaces unitaires	Emprises surfaciques	Hauteur unitaire
Installations au sol				
Chambres L3T	1		1,5	
... NRO	0		0	
... SRO	0		0	
Poteaux	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 23/08/2022

Reçu en préfecture le 23/08/2022

Affiché le 23-08-2022

ID : 039-223900010-20220823-ARR_2022_0833-AR



M01
1231.42 ml
3 PEHD Ø 40

39119/BT-1468
ENEDIS
PBET

T01
1.48 ml
2 PVC Ø 45

CHA-39119-7201
PRISME
L3T

Rue des Etlangs
D95

Folio N°06

Folio N°07

Echelle : 1:5000ème



RESSAU TRES HAUT DEBIT DU JURA

PGC Distribution

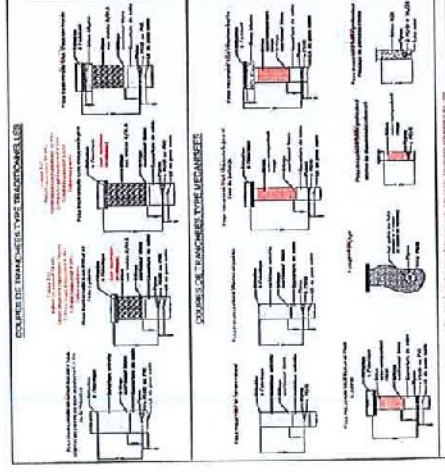
SRO_39_154_068

Commune de LE CHATELEY



Informations	Date	Objet de l'Notice	Révisé(e)	Approuvé(e)	Document
A.	SP000023	Division de Réseaux	AJLM	ALSEV	ALSEV

SYMBÔLES		RESEAUX	
PROJETÉ	<ul style="list-style-type: none"> Chambre LameUp Quartier d'abandonnement Appuis ZIG Piquet à premier lamage Piquet lamage 	PROJETÉ	<ul style="list-style-type: none"> Fibre optique (PVC) lamage à ciel Réseau souterrain (PVC) lamage à ciel Piquet avertisseur lamage à ciel Réseau souterrain souterrain
EMBOITÉ	<ul style="list-style-type: none"> Cable Orange Fibre Orange Fibre Orange Compartiment Bouquet 	EMBOITÉ	<ul style="list-style-type: none"> Réseau Orange avertisseur Emploi fibre optique Emploi fibre optique Eclairage public Réseau fibre optique Fibre optique Canal Adaptateur fibre Canal fibre Ligne fibre optique



Référence de documents						
Document	ARO	DND	Prise	Type	Etat	Page
39	154	068	EXE	GC	PGC	S01_002_A1